

Texte Action - CDFN 12 et 13 octobre 2021

Les mobilisations de ce début d'année scolaire, que ce soit l'action des retraité-es, la journée interprofessionnelle du 5 octobre ou les actions qui ont eu lieu dans les secteurs comme l'éducation, la justice, la fonction publique territoriale, reçoivent un bon accueil des collègues et de l'opinion, actent le maintien d'une combativité importante mais peinent à rassembler très largement. Pour redonner espoir et favoriser les mobilisations, une alternative politique à gauche est nécessaire. La FSU entend continuer à mettre la question sociale au centre du débat public : salaires, conditions de travail, métiers, protection sociale, services publics, voilà les sujets qui doivent s'imposer en partant des préoccupations du monde du travail. Elle entend aussi montrer que les mobilisations sont nécessaires dès maintenant. En effet, le gouvernement continue à imposer un projet de société libéral, à commencer par la réforme de l'assurance chômage qui consiste à restreindre les droits des chômeuses et les chômeurs présenté-es comme responsables de leur situation. Le Président laisse aussi planer le doute sur une réforme des retraites à visée électoraliste qui entraînerait une nouvelle dégradation des conditions de travail en fin de carrière comme des pensions. Les Services Publics continuent d'être malmenés : alors qu'ils sont de nature à répondre aux besoins existants de la population, mis en évidence et aggravés par la crise sanitaire, et à réduire les inégalités, le pouvoir s'emploie à en baisser les moyens, à en privatiser des pans entiers ; les agent-es sont maltraité-es et la valeur du point d'indice continue à être gelée ce qui empêche toute hausse indiciaire des salaires. Ils et-elles sont soumis-es à toujours plus d'autorité hiérarchique et à une gestion néomanagériale destructrice pour les individus et les fondements de la fonction publique. Le budget 2022 s'inscrit dans la continuité de la politique en oeuvre depuis le début du quinquennat. Il va encore aggraver les inégalités et affaiblir les services publics, alors que la crise a renforcé l'urgence en matière de besoins sociaux. La FSU dénonce les choix politiques de baisser les impôts des plus riches et de ne pas lutter contre l'évasion fiscale, qui privent l'État de moyens pour financer les services publics. Elle s'indigne de l'absence totale, dans le plan France 2030 dévoilé ce 12 octobre par E. Macron, de mention des services publics et de la formation de la jeunesse dans un plan qui prétend se préoccuper de l'avenir du pays. Tout ceci est caractéristique d'une conception néolibérale du rôle de l'État essentiellement au service des intérêts économiques et indifférente au bien-être des populations. La FSU combat ces orientations et travaillera à élargir la prise de conscience chez les agent-es et dans l'opinion publique du lien entre fiscalité et financement des services publics. Enfin, la FSU s'indigne de la montée des discours qui propagent la xénophobie et rejettent les luttes sociales, féministes, humanistes, d'identités sexuelles. Le scrutin présidentiel approchant, les questions identitaires et sécuritaires saturent le débat public. La FSU s'alarme de ce processus qui contamine une partie importante du champ politique qui ne se limite pas à la seule extrême droite. La FSU condamne fermement ces discours, pratiques et actes haineux et dangereux pour la cohésion de la société, qui précèdent des passages à l'acte de plus en plus récurrents et graves, et rappelle son opposition à toutes les formes de racisme et de sexisme. A l'opposé de ses pratiques nauséabondes, elle réaffirme les valeurs de solidarité et d'égalité. Elle poursuit son engagement dans les cadres unitaires permettant de combattre les idées de l'extrême droite. La FSU s'inquiète d'une possible arrivée au pouvoir de l'extrême droite et elle continuera d'informer les personnels sur les dangers que cela représente.

Alors que les chiffres de vaccination continuent d'augmenter pour atteindre un niveau très important et que les marqueurs de l'épidémie sont tous à la baisse, le gouvernement entend prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'à l'été 2022. Dans ce contexte, pour la FSU, la question de l'abandon de l'état d'urgence sanitaire se pose légitimement.

Aujourd'hui en pleine reprise économique, dans de multiples secteurs, la France souffre d'un manque évident de salarié-es. Pour répondre en urgence au besoin de main-d'œuvre non anticipée, Jean Castex a annoncé son plan pour « réduire les tensions de recrutement » qui continue dans cette logique de baisse du « coût » du travail par l'embauche gratuite de jeunes en généralisant les aides

à l'embauche des chômeur-es de longue durée en contrat professionnel et le développement des préparations opérationnelles en emploi (POE) pour des jeunes diplômé-es. Là encore les demandeur-es d'emploi seraient mis en situation de travail en attendant d'être embauché-es, sans réelle formation (action de formation en situation de travail) et à moindre coût pour l'entreprise. La FSU continue à dénoncer cette politique qui crée un vrai effet d'aubaine. Elle demande l'abandon des aides versées aux entreprises pour l'embauche d'alternant-e (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) et la mise en place d'une politique réellement ambitieuse de formation des jeunes et des demandeurs-euses d'emploi. Pour s'attaquer à la racine du problème, il est urgent d'augmenter les salaires, d'améliorer les conditions de travail des métiers en « tension » et de développer des formations qualifiantes, solides, dispensées dans des établissements publics.

La FSU demande aussi que soit mise en place une réelle évaluation des politiques publiques en matière de formation professionnelle depuis l'application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et que s'ouvre enfin un débat démocratique sur la question de son financement et des objectifs qui lui sont assignés.

Sécurité sociale

Une loi organique de financement de la Sécurité sociale est en cours d'examen. Elle vise à réformer la procédure d'élaboration des PLFSS et à faire reculer encore le rôle de la démocratie sociale dans la gestion de la Sécurité sociale. Sa présentation annonce en outre d'inquiétantes réformes structurelles concernant le financement à venir de la Sécurité Sociale d'un point de vue libéral et comptable.

La Sécurité sociale souffre d'un déficit de financement. La réponse n'est pas dans le transfert de la dette sociale ni dans des restrictions budgétaires sur les soins ni dans des réformes des retraites, mais dans la recherche de recettes en s'appuyant sur la cotisation sociale. Cela passe notamment par la lutte contre le chômage, pour l'égalité salariale, la fin des exonérations de cotisations, la lutte contre l'évasion fiscale.

Retraités.es

La FSU se félicite de la réussite de la journée unitaire de mobilisation des retraité-es le 1^{er} octobre qui a confirmé l'ancrage du G9 sur tout le territoire (167 actions ce jour-là). Elle proteste contre l'abandon de la loi "Grand Age". Les mesures éparpillées du PLFSS censées répondre à la perte d'autonomie sont notoirement insuffisantes. Personnels, personnes concernées et leur famille, pourtant durement éprouvés par la pandémie devront attendre encore une loi ambitieuse, conforme aux besoins. Alors que les prix explosent (énergie, alimentaire, transport, etc.), que la complémentaire santé va beaucoup augmenter en janvier, le gouvernement annonce une revalorisation des pensions de 1,1% , bien en deçà de l'inflation.

Abandon de la loi, perte de pouvoir d'achat, absence de Services publics de proximité, difficultés d'accès aux soins : autant de raisons pour les retraité-es de poursuivre et d'élargir l'action.

Fonction publique

Inspection générale

Les annonces de suppression de l'inspection générale font craindre de nouveaux reculs dans la gestion transparente de l'administration.

PSC

La FSU réaffirme sa résolution du CDFN de septembre 2021 de porter jusqu'au bout de la négociation l'exigence de principes et mécanismes forts de solidarités intergénérationnelles, familiales, entre niveaux de rémunération et territoriale, principes sans lesquels une protection sociale complémentaire ne saurait se justifier. La FSU s'inquiète en particulier de l'institution d'un contrat de PSC à caractère obligatoire, générant des droits différents entre actifs-ves et retraité-es, et créant un panier de soins limitant les droits des assurés sociaux.

L'article 12 du projet PLFSS instaure, pour les agent.es de la Fonction publique, la défiscalisation et la désocialisation des cotisations aux complémentaires santé et prévoyance pour les contrats collectifs à adhésion obligatoire découlant d'un accord majoritaire. Cette mesure vise à renforcer la pression sur les organisations syndicales, dont la FSU, qui s'opposent à l'obligation d'adhésion à un contrat de complémentaire choisi par l'employeur, obligation susceptible d'avoir un impact global négatif sur la qualité de la prise en charge effective des risques. Nous rappelons aussi notre volonté d'aller vers un 100 % sécurité sociale.

Salaires

Des mesures gouvernementales relatives à la carrière et à la rémunération de la catégorie C ont été présentées lors du rendez-vous salarial du 6 juillet. Pour la FSU, ces mesures n'ouvrent pas d'autres perspectives que celle d'une préservation de très court terme du pouvoir d'achat des personnels de catégorie C dans le contexte d'augmentation de 2,2 % du SMIC au 1^{er} octobre.

Puisque la volonté gouvernementale est de poursuivre le gel de la valeur du point d'indice et de ne pas augmenter les salaires des fonctionnaires, ces mesures aboutissent à tasser une fois encore les grilles de rémunération faisant perdre de l'amplitude aux carrières.

Les agent.es vont subir un nouveau décrochage des rémunérations par rapport aux moyennes des salaires versés dans le secteur privé. L'attractivité des emplois publics reste menacée, en particulier pour des secteurs qui connaissent une crise de recrutements aiguë. Quant aux contractuel-les, la situation salariale est extrêmement dégradée pour la majorité d'entre eux/elles : la FSU revendique que leurs conditions d'emploi et de rémunération soient améliorées. Elle rappelle sa revendication d'un véritable plan de titularisation.

Par ailleurs, la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a initié un processus de « conférence salariale » mais en affirmant qu'il n'était pas destiné à produire d'effets concrets avant 2023. La FSU estime donc que ce processus ne saurait rendre inutiles ou caduques des mesures urgentes destinées à améliorer le pouvoir d'achat des agentes et des agents des 3 versants de la Fonction publique. La FSU reste déterminée à lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Elle ne se contentera pas de dispositifs pour les seuls hauts salaires et exigera des politiques volontaristes en termes de mesures et de moyens dédiés pour l'ensemble des agentes. En conséquence, la FSU maintient qu'il est indispensable de procéder sans attendre à une revalorisation du point d'indice.

Education

La FSU apporte tout son soutien à la collègue PLP victime d'une violente agression dans sa classe au lycée professionnel Jacques Prévert à Combs-la-Ville. la FSU sera vigilante à ce que les incidents graves subis par les personnels ne soient plus volontairement écartés ou minimisés par les hiérarchies et que la protection fonctionnelle soit activée sans délai.

Dans l'éducation, le relatif éloignement de la crise sanitaire ne fait pas pour autant oublier la gestion erratique du ministre : après un mois sous protocole niveau 2, il annonce un allègement des mesures (en primaire, fin du port du masque, fin des fermetures systématiques de classes et politique de tests à la place) pour la moitié des départements, sans avoir procédé à la concertation, ni mis en place des mesures de prévention (aérateurs dans les locaux notamment). Par ailleurs, quand personnels et élèves du second degré, vacciné-es pour le plus grand nombre, seront-ils/elles concerné-es par le même type d'allègement et dans quelles conditions ?

La politique de tests en primaire reste largement insuffisante, très en deçà des 600 000 annoncés et très loin des 6 millions de tests hebdomadaires préconisés par le conseil scientifique. Par ailleurs, le protocole concernant le brassage des élèves et les sorties et voyages scolaires reste très vague, ce qui entraîne de nombreuses inégalités, et renvoie la prise de décisions aux hiérarchies locales. Le pass sanitaire restant obligatoire dans les lieux de culture, lieux d'apprentissage pour nos élèves, le ministère doit donner aux écoles et établissements les moyens d'en faciliter l'accès.

La crise sanitaire reste présente par les effets qu'elle a produits : mal-être psychologique, retard dans les apprentissages, décrochage... La FSU demande depuis des mois un plan d'urgence pour l'éducation afin de permettre à la jeunesse de reprendre pied, et pour venir à bout des inégalités qui se sont creusées sous l'effet du covid conjuguées aux réformes régressives. Pour toute réponse, les ministères en charge d'éducation n'annoncent aucune création de postes pour les équipes pluriprofessionnelles. Le budget à venir à l'Education Nationale, loin de tenir compte des 22 860 élèves supplémentaires dans le second degré, supprime à nouveau 410 emplois d'enseignant-es, emplois prétendument « compensés » par la création de 300 postes de CPE, 50 postes d'assistant-es de service social ou d'infirmières, 60 emplois pour les fonctions d'encadrement. Quant aux 34000 étudiant-es supplémentaires, ils nécessitent une augmentation du budget jamais réalisée depuis 5 ans. Mais l'augmentation prévue pour 2022 est très insuffisante pour réduire, d'une part, le sous-encadrement et, d'autre part, les inégalités de dotations entre établissements et formations dénoncés lors de cette rentrée 2021. Aujourd'hui des étudiant-es n'ont toujours pas de place en première année du supérieur et en master. Certains enseignements ne sont pas pourvus faute de personnels. Les conditions de travail sont toujours très dégradées : effectifs chargés, taux accru d'heures supplémentaires, alourdissement des tâches administratives, postes partagés sur plusieurs établissements, tentative de pérennisation du "distanciel".

Alors que le chômage des jeunes est à un niveau très préoccupant, le gouvernement poursuit sa politique d'aides massives aux entreprises notamment via l'apprentissage : l'enseignement professionnel, de son côté, perd toujours des moyens. C'est l'équivalent de 20 lycées professionnels rayés de la carte ces deux dernières années, et les classes populaires privées d'une formation de qualité.

Pour ce qui concerne l'enseignement agricole, avec encore une prévision de – 16 ETP supprimés au PLF 2022, celui-ci est exsangue et au bord de la rupture. Si cette baisse demeure moins importante que celle initialement prévue, elle ne permet aucunement de solder le passif des emplois supprimés sur le quinquennat, pourtant fortement dénoncé dans le rapport d'information du Sénat portant sur l'enseignement agricole qui vient de paraître. Cette baisse montre une fois de plus l'absence d'ambition et de pilotage stratégique pour cet outil public pourtant indispensable au renouvellement des générations d'agricultrices et d'agriculteurs et à la transition agroécologique.

La précarité est en augmentation dans l'EN et l'ESR, qu'il s'agisse de l'entrée dans le métier (contractuels alternants, AED prépro, chaires de professeur junior), ou des non titulaires en augmentation, y compris dans le premier degré : le nombre d'étudiant-es en alternance effectivement recruté-es est bien en deçà de ce qui était prévu. La FSU médiatisera l'échec de ce dispositif qui signe une entrée dans le métier par la précarité et une expérience de terrain qui entrave la formation.

Le manque de professeur-es remplaçant-es est très important, et ce dès la rentrée. La lutte syndicale a permis d'obtenir pour les personnels AESH un début de reconnaissance du métier mais la grille salariale est insuffisante puisque rattrapée par la revalorisation du Smic au 1^{er} octobre. Ils restent précaires et leurs conditions de travail sont toujours dégradées par l'organisation des PIAL : la mobilisation se poursuit le 19 octobre.

Par ailleurs, la réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignant-es est inquiétante : elle vise leur conformation plutôt que la formation d'enseignant-es concepteur-rices, capables de faire réussir toutes et tous les élèves qui leur sont confié-es.

Dans les lycées, les équipes sont soumises au PLE, dispositif qui tend à imposer une normalisation de l'évaluation (à rebours de la liberté pédagogique) et constitue une tentative de contrôle du travail des enseignant-es. C'est un pas de plus vers la déréglementation, les normes ainsi instituées se substituant au cadre national. Le projet de loi Rilhac quant à lui représente une rupture dans l'histoire du fonctionnement de l'école : en créant un emploi fonctionnel il enfonce un premier coin vers un statut hiérarchique pour les directeur-trices. Cette volonté d'inclure la direction d'école dans la chaîne hiérarchique a été plusieurs fois combattue par la profession qui avec la FSU la rejette encore aujourd'hui. Dans la même logique la FSU demande l'abandon du projet présenté par le président de la République permettant aux directeurs de 50 écoles de Marseille de recruter les enseignant-es.

La réforme de l'éducation prioritaire (EP) avance peu à peu, sous couvert d'expérimentations diverses : les CLA procèdent de la contractualisation et invalident, de fait, une carte de l'EP ciblant des territoires socialement défavorisés. Ainsi, l'enseignement catholique a-t-il pu, pour la première fois, faire son entrée dans l'EP dans les académies concernées par les CLA. La FSU est très inquiète des menaces qui pèsent sur l'existence même de la politique d'EP, elle appellera les personnels à se mobiliser si de telles expérimentations venaient à se généraliser.

La menace de suppression de l'Inspection générale constitue une étape supplémentaire dans la mise en place d'une structure ministérielle au service de la politique de Blanquer : c'est très inquiétant pour l'avenir du service public d'éducation.

Avec le renforcement de la hiérarchie induit par la transformation des missions d'une partie des CPC dans le 1^{er} degré et la création de fonctions mixtes dans le 2nd degré, JM Blanquer se dote d'outils supplémentaires relevant de la RH pour contrôler les pratiques enseignantes et imposer ses obsessions pédagogiques auxquelles participent les évaluations nationales.

En cette rentrée, les vade-mecum et guides sont de nouveau mis en avant par le ministère au moment de l'entrée dans le métier. Ils permettent à Blanquer de délégitimer les programmes. Tout ceci contribue à une augmentation des inégalités scolaires, d'autant plus que les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire ne sont toujours pas traitées.

Si dans le PLF 2022, le programme "vie de l'élève" est doté de près de 7 Mds€, seuls 50 postes sont fléchés et à répartir entre infirmier-es et assistant-es de service social. Cette quasi absence de création de postes d'infirmier-es et d'assistantes sociales, quand on sait la dégradation de l'état de santé global des jeunes, l'explosion des besoins en protection de l'enfance et de la précarité sociale et donc la nécessité de favoriser tant les consultations infirmières à la demande que l'accompagnement social des jeunes et des familles, est incompréhensible. Cela viendra accentuer la souffrance au travail des infirmier-es de l'Education nationale, souffrance pour laquelle la FSU a alerté le ministre et obtenu le vote de 2 avis en CHSCTMEN et amplifier l'épuisement professionnel et la perte d'attractivité de la filière sociale. La FSU appelle à un recrutement massif d'infirmier-es et d'assistant-es de service social pour répondre aux besoins des élèves et étudiant-es et donner des conditions de travail à ces personnels permettant de freiner la désaffection des professionnels pour pourvoir les nombreux postes vacants.

La FSU poursuit aussi son combat contre l'externalisation des infirmières de l'Education nationale dans le cadre de la loi 3DS. En effet, à l'occasion du 17^{ème} Congrès des Régions de France le 30 septembre, le Président du Sénat a appelé au « transfert nécessaire de la médecine scolaire aux départements » pour la « faire revivre », suivi par le Premier ministre qui s'est déclaré « prêt à enrichir le texte de loi des propositions des collectivités » ! Pour la FSU, les missions des infirmières de l'éducation nationale ainsi que la politique éducative sociale et de santé en faveur de l'élève, dont l'objectif commun est de favoriser une égalité d'accès à la réussite scolaire, doivent rester sous la gouvernance et la prérogative pleine et entière du ministre de l'Education nationale.

CNED

Le directeur général du CNED a annoncé une réorganisation qui vise à regrouper les services et à spécialiser les sites. Cela aurait pour conséquence de nombreuses suppressions de postes et une transformation de nombreux métiers. La FSU s'y oppose. Elle informera et mobilisera les agent-es pour maintenir et développer le CNED.

Laïcité

Fin septembre, sous prétexte d'expérimentation, six établissements catholiques sous contrat sont entrés dans l'éducation prioritaire par le biais des Contrats éducatifs locaux. Blanquer continue sa destruction du service public d'éducation en déshabillant l'éducation prioritaire au profit

d'établissements qui choisissent leurs élèves. La FSU dénonce ce coup de force qui augmente encore le financement public des établissements privés.

Blanquer lance officiellement « Le laboratoire de la République », boîte à penser la laïcité à sa manière. La FSU sera extrêmement vigilante aux messages diffusés par ce « club » et combattra tous les nouveaux dévoiements de la laïcité.

La campagne de promotion de la laïcité de Blanquer, orchestrant la confusion entre couleur de peau et religion, semble avoir fait long feu : les personnels de l'Éducation nationale, en prise chaque jour avec la réalité, ont assez généralement jugé les affiches inappropriées. La FSU rappelle que la laïcité est un principe essentiel pour garantir l'absolue liberté de conscience et l'égalité des droits. Elle est un des outils favorisant l'émancipation en particulier par l'école laïque qui doit favoriser la construction de l'esprit critique, à l'abri de toutes pressions.

International

Le sommet France-Afrique organisé par Macron confirme qu'au-delà d'un ravalement de façade, il n'y a aucun réel changement de cap, ni rupture avec la Françafrique.

Dans le cadre de son action de solidarité internationale, La FSU s'associe aux campagnes à venir du Collectif National pour une Paix Juste et Durable, notamment celle en faveur de la libération des enfants palestiniens dans les prisons israéliennes et celle relative à l'initiative citoyenne européenne sur le boycott des produits issus des colonies.

Elle soutient aussi les actions des "journées de la honte", initiées par le collectif "Brevets sur les vaccins covid, stop ! Réquisition" pour la levée des brevets sur les vaccins Covid à l'occasion des journées des 13 et 14 octobre (comité adpic sur les droits de propriété intellectuelle à l'OMC), des 30 et 31 octobre (G20), et des 30 novembre et 1^{er} décembre (réunion plénière à l'OMC).

Justice

Au Ministère de la Justice, les premières annonces concernant la loi de finance font encore la part belle à l'enfermement avec la création de 15000 places de prison supplémentaires et la poursuite du programme de construction de centres fermés pour mineur-es, alors même que plus on crée de places, plus ces structures se remplissent. Contrairement à d'autres pays européens qui se sont inscrits dans de vraies politiques de décroissance carcérale, le gouvernement poursuit sa logique répressive, ce malgré son inefficacité éprouvée en termes de lutte contre la récidive et malgré le fléau que représente la surpopulation des lieux d'enfermement.

Il est regrettable de constater que la hausse du budget du Ministère de la Justice (+ 8 %) n'a pas avant tout, vocation à revaloriser indiciellement et statutairement les agent-es de ce ministère et améliorer leurs conditions d'exercice, ce qui contribuerait pourtant, fortement à l'amélioration de la prise en charge du public.

Le 30 septembre 2021, le code de justice pénale des mineur-es est entré en vigueur. Ce code est un texte essentiellement procédural imposé aux acteurs et actrices de la Justice dans une impréparation totale et sans les moyens y afférant. Il vient profondément dénaturer le sens et les missions de l'accompagnement éducatif dans une logique de célérité et de contrôle. Les professionnels éducatifs étaient en grève et ont organisé des actions devant plusieurs Tribunaux pour enfants (Marseille, Rennes, Clermont-Ferrand, Dijon...) pour que l'abrogation de l'Ordonnance de 2 février 1945, texte fondateur de la Justice des Enfants, ne passe pas inaperçue et pour faire entendre une autre voix que la propagande portée par le gouvernement via les grands médias. Parallèlement, le Collectif national Justice des Enfants dans lequel est inscrite la FSU s'est réuni sur le parvis du Tribunal Judiciaire de Bobigny, symbole d'une justice sinistrée, dans le cadre d'une conférence de presse pour annoncer le lancement d'un observatoire du Code de la Justice pénale des mineur-es qui aura pour objectif de se documenter sur la mise en œuvre de ce dernier et de pouvoir en dénoncer les dérives par des publications régulières. Enfin, la FSU entend s'opposer avec force à l'expérimentation réactionnaire et caricaturale sur un partenariat Justice/Armée en cours dans la

région Grand Ouest, déjà expérimenté dans le passé et abandonné en raison de son inanité manifeste.

La FSU participera activement à la mobilisation contre le code de la justice pénale des mineur-es notamment en s'inscrivant à l'observatoire national mis en place pour lutter contre ce texte.

Travail social

Le Haut Conseil du Travail Social a enfin un président dont les missions sont à la hauteur des problématiques du secteur : mettre en lumière les enjeux du travail social dans le débat démocratique en vue des élections présidentielles, ouvrir la revalorisation des métiers de 1,2 millions de travailleurs sociaux et s'attaquer aux difficultés de recrutement de ce secteur. La FSU participera au diagnostic de la situation sur lequel le HCTS est mandaté et veillera à ce que la réalité inquiétante ne soit pas minimisée.

Droits et libertés

Extrême droite

Alors que les thèses de l'extrême droite s'expriment de manière de plus en plus libre dans le champ médiatique et dans le débat public, notamment par la voix du révisionniste et xénophobe Eric Zemmour, la montée des idées de l'extrême droite se traduit dans les sondages préélectorales par un tiers des intentions de vote en faveur des candidat-es de l'extrême droite. A ce constat alarmant, viennent s'ajouter d'autres éléments tout aussi inquiétants comme la publication d'un fichier illégal de militant-es de différentes organisations par le site identitaire Fdesouche, les slogans antisémites et les attaques de manifestant-es dans les cortèges du samedi, l'arrestation de radicaux d'extrême droite et des attentats déjoués. Tout cela montre que la violence, marqueur de l'extrême droite, se manifeste aussi de façon de plus en plus décomplexée. Cela participe d'un climat délétère qui alimente les discours et les actes xénophobes et antisémites. La FSU insiste sur la responsabilité des politiques libérales qui produisent de la désespérance sociale, renforcent l'individualisme, délitent les solidarités et alimentent l'extrême droite : la lutte contre la montée de l'extrême droite et de ses idées est un enjeu central de la période à venir

La FSU condamne fermement ces pratiques haineuses et dangereuses pour la cohésion de la société et rappelle son opposition à toutes les formes de racisme. A l'opposé de ses pratiques nauséabondes, elle réaffirme les valeurs de solidarité et d'égalité. Elle poursuit son engagement dans les cadres unitaires permettant de combattre les idées de l'extrême droite. Elle continuera d'informer les personnels sur les dangers de ces discours.

Circulaire du MEN sur l'accueil des élèves transgenres à l'école

La circulaire qui encadre l'accueil à l'école et l'accompagnement des élèves trans ou en questionnement concernant leur identité de genre, est enfin parue. La préconisation concernant les espaces dits "d'intimité" et le dégenrage des règlements sont d'importantes avancées. Ce texte met en avant l'intérêt de l'enfant pour faire respecter sa demande d'utilisation d'un prénom choisi tout en continuant à soumettre cet usage à l'autorité parentale. La répétition du terme "revendication" laisse à penser que ces demandes sont militantes plutôt qu'une question de santé et de sécurité. De plus, les formations nécessaires pour une réelle mise en place des recommandations pâtissent d'un manque de moyens et de leur caractère facultatif. Enfin, pour un véritable suivi en milieu scolaire, le recrutement de personnels formés est nécessaire, personnels capables de faire le lien avec les associations trans sur l'ensemble du territoire pour qui l'attribution d'agrément est nécessaire. Une formation des personnels doit être mise en place, en lien avec ces associations. Des ressources pédagogiques doivent être élaborées, toujours en relation avec elles, et mises à disposition des personnels, à l'image de ce qui existe au Québec par exemple.

Migration

Le président de la République a décidé de réduire de 50 % la délivrance des visas aux demandeurs du Maroc et d'Algérie et de 30 % à ceux de Tunisie.

Cette mesure met de nouveau à l'index une population stigmatisée et risque de toucher gravement les échanges familiaux de Françaises et de Français d'origine maghrébine, instaurant, de fait, une citoyenneté à deux vitesses. La FSU réclame l'arrêt de cette mesure discriminatoire.

Douze ministres de l'intérieur de l'UE ont demandé à Bruxelles de prévoir un financement ad hoc dans le budget européen pour construire des barrières à leurs frontières empêchant le passage des migrant-es. Dans le même temps, Mimmo Lucano, l'ancien maire de Riace longtemps célèbre pour le modèle d'intégration des migrant-es dans sa ville, vient d'être condamné à treize ans de prison pour « association de malfaiteurs visant à aider l'immigration clandestine ». Face à l'Europe forteresse et à la criminalisation de la solidarité, la FSU continue à exiger un accueil digne des migrant-es. Elle s'engage avec ses partenaires à réfléchir à des initiatives pour l'accueil décent des migrant-es et la défense de celles et ceux qui les accueillent.

La situation des mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es étranger-ères reste toujours aussi préoccupante sur l'ensemble du territoire national. Le projet de loi sur la protection de l'enfance qui a été reporté comportait des dispositions particulières portant sur le renforcement de leur fichage et d'une modification de la clé de répartition sur le territoire qui ne tient absolument pas compte de leur intérêt. Il est de plus en plus courant de ne percevoir leur situation que sous le prisme des questions migratoires et de sécurité publique, mettant davantage la focale sur le fait qu'ils et elles soient étranger-ères plutôt que comme des enfants particulièrement en danger.

Les conseils généraux qui s'opposent à l'instauration du fichier biométrique se voient ostraciser et sanctionner aux dépens de ces jeunes.

La FSU restera extrêmement vigilante sur toutes dispositions les concernant et rappellera l'importance de faciliter leur accueil, leur mise à l'abri en garantissant la présomption de minorité, leur accès aux besoins primaires, dont la santé et la scolarisation, ainsi que leur accompagnement éducatif.

Libertés associatives

L'obligation de signer un « contrat d'engagement républicain » pour les associations qui demandent une subvention publique ou l'obtention d'un agrément ou souhaitent être reconnues d'utilité publique doit s'appliquer à partir de janvier 2022. La FSU continue de s'opposer à cette disposition de la loi « séparatisme » qui met en péril les libertés associatives et syndicales et s'associera aux cadres unitaires qui la contestent dans le respect de ses mandats.

VSS

De 1950 à 2020, environ 216 000 mineur-es ont été reconnues à ce jour victimes de violences sexuelles perpétrées au sein de l'institution catholique, selon la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église. Pour la FSU, cette opération de transparence, qui pose également la question de la réparation, contribue à mettre en lumière la dimension structurelle des violences sexuelles dans notre société patriarcale et la nécessité d'y mettre fin au plus vite en développant notamment les moyens des services publics du secteur social tant dans la prévention que dans l'accompagnement des victimes. La réparation aux victimes est obligatoire et doit être assumée totalement par l'Église catholique. Sa partie financière doit se faire sans défiscalisation des dons ou aides directes de l'État.

La FSU dénonce la déclaration du président de la Conférence des évêques de France concernant la prééminence du secret de la confession sur les lois de la République. Elle refuse que le respect des principes de la laïcité puisse être à géométrie variable.

Enjeux climat

Alors que les pays riches sont en voie de briser une fois de plus leur promesse de mobiliser 100 milliards de dollars par an, leur choix de favoriser des prêts plutôt que des financements pérennes entraîne un redoutable accroissement de l'endettement des pays vulnérables. Il s'agit d'un système où les puissances ou les entreprises les plus riches peuvent acheter des crédits carbone aux pays plus pauvres et qui polluent moins : tout est bon pour perpétuer un système qui nous conduit droit dans le mur et ouvrir des perspectives de profits pour les multinationales de l'agro-business ou de l'énergie.

Hommage

La FSU exprime sa solidarité à la LDH suite à la disparition de son ancien président Michel Tubiana avec qui elle a partagé de nombreux combats.

Droits des femmes

Alors que de nouvelles affaires de violences sexuelles éclatent chaque jour (pédocriminalité au sein de l'institution catholique, violences sexuelles sur des étudiant-es de CentraleSupélec) qui montrent leur caractère massif et systémique, nous en sommes déjà à 90 féminicides depuis début janvier.

Au même moment, un rapport parlementaire vient d'être rendu public sur les stéréotypes de genre. Il montre qu'ils induisent une hiérarchie entre les sexes qui ouvre la porte aux violences et aux inégalités et qu'il est nécessaire de lutter contre eux.

Ce rapport émet de nombreuses recommandations qui concernent la sphère éducative comme la nécessité d'accompagner les personnels qui travaillent avec les enfants dans l'apprentissage de l'égalité filles/garçons en les formant davantage, en favorisant la mixité femmes-hommes dans les métiers de la petite enfance et de l'enseignement et en appliquant la loi sur l'éducation à la sexualité dans les écoles et ce dès la maternelle avec les moyens afférents.

La FSU analysera l'ensemble de ces propositions. Elle s'adressera à la ministre déléguée à l'égalité femmes-hommes et au ministre de l'éducation nationale pour rappeler que les enjeux d'égalité doivent être portés par des politiques publiques ambitieuses pour sortir des constats et agir sur les leviers permettant de faire évoluer les mentalités afin de combattre réellement les violences faites aux femmes.

Référendum en Kanaky - Nouvelle-Calédonie

En décembre 2021 se déroulera un référendum d'auto-détermination concernant la Kanaky-Nouvelle Calédonie. Les Accords de Nouméa (1998) n'ont pas permis d'en finir avec les injustices héritées de la colonisation : chômage massif et discriminations à l'emploi de la jeunesse mélanésienne, inégalités dans tous les domaines, développement insuffisant des services publics notamment dans les zones à majorité kanake. Le CDFN de la FSU soutient le droit à l'auto-détermination des peuples, qui peut aller jusqu'à l'indépendance. La FSU sera attentive au respect des procédures démocratiques concernant le déroulement du référendum et ses résultats.

Georges Ibrahim Abdallah

Le 24 octobre prochain, Georges Ibrahim Abdallah va entamer à 70 ans sa 38^{ème} année de détention. En 1999 il a accompli sa peine de sûreté, soit depuis 22 ans. En 2013 la justice française a accepté sa libération à condition qu'il soit expulsé vers le Liban. Depuis cette date le Liban est d'accord pour accueillir Georges I. Abdallah sur son territoire. C'est l'exécutif français qui bloque la mise en œuvre de cette décision de justice en refusant de signer le document de libération et d'expulsion. La FSU exige comme de nombreuses autres organisations syndicales et associations humanitaires et des Droits de l'Homme en France et dans le monde, la libération immédiate de Georges I. Abdallah et son retour vers le Liban, son pays d'origine.

Sans papiers

A l'occasion du contre-sommet France-Afrique, plusieurs militant-es sans-papiers ont été arrêté-es,

certain-es sont maintenant sous le coup d'une OQTF. La FSU s'associe aux mobilisations revendiquant la levée des OQTF.

Action

Dans le contexte de débat électoral, la FSU entend agir pour imposer que la question sociale soit à l'ordre du jour et décrypter les programmes et discours des candidat-es. Dans ce cadre, elle travaillera à faire le bilan de 5 ans de mise à mal de la fonction publique et de l'éducation.

Elle dénoncera les discours réactionnaires qui désignent des boucs émissaires pour détourner le monde du travail des questions sociales.

Imposer que la question sociale soit centrale dans la période passe par l'organisation de rendez-vous de mobilisation qui rendent visibles les revendications des travailleur-euses : la FSU s'engage à chercher à construire de tels mouvements collectifs, avec ses partenaires syndicaux, sans exclure aucune modalité d'action.

Elle s'inscrira dans le cadre interprofessionnel. Elle s'impliquera aussi dans le cadre de « Plus jamais ça » pour porter les alternatives sociales et environnementales, et cherchera à développer les collectifs locaux.

Dans l'éducation, la FSU s'appuiera sur le bilan des 5 années de politique éducative de JM Blanquer pour construire des mobilisations pour imposer d'autres choix.

La FSU appelle à la réussite de la journée de mobilisation des AESH le 19 octobre : pour la création d'un véritable statut de la Fonction publique, la revalorisation des salaires au niveau de la catégorie B, l'assurance de contrats à temps complets et l'abandon des PIAL.

La FSU est opposée à la loi Rilhac, elle apporte son soutien à tous les personnels mobilisés.

La FSU appelle à la journée nationale d'action en région en faveur de l'Enseignement Agricole Public le 20 octobre. Elle contribuera par ailleurs, aux côtés du SNETAP et du SNUITAM, à la réussite d'une nouvelle mobilisation sur le site du campus Hectar le 2 décembre prochain.

La FSU appelle à la réussite de la manifestation nationale des retraité-es à Paris, début décembre, initiée par le Groupe des 9.

La FSU continuera d'agir dans les mois qui viennent pour exiger un plan d'urgence contre toutes les violences faites aux femmes partout sur le territoire, ce qui sera aussi l'occasion de rappeler notre soutien inconditionnel envers les femmes afghanes et leur famille qui tentent de résister ou de fuir le régime des talibans. Dans le cadre de la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, la FSU appelle à participer aux manifestations au côté de Nous Toutes le 20 novembre prochain et à construire des actions intersyndicales dans le cadre du 25 novembre partout sur le territoire. Elle dépose un préavis de grève à cet effet.

La FSU appelle au rassemblement pour le 60^{ème} anniversaire du 17 octobre 1961 dans un cadre unitaire qui réclame la reconnaissance et la condamnation de ce crime d'État.

La FSU demande l'annulation de la sanction disciplinaire à l'égard d'un de ses militants rennais, Edouard Descottes, muté d'office pour avoir milité contre la réforme Blanquer et l'expulsion d'élèves sans papiers, ce qui constitue un cas grave de répression syndicale.

La FSU appelle à se mobiliser à l'occasion de la COP 26 : à Paris, elle appelle à participer au rassemblement le 6 novembre, et à construire, ailleurs sur le territoire, des mobilisations locales.

Pour : 82

Contre : 6

Abstention : 1

NPPV : 3